
Avis d'information

La commune de Bondy est adhérente au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).

Conformément aux dispositions des articles L. 2313-1 et L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales, le Compte Administratif de l'exercice 2021 et le Budget Supplémentaire de l'exercice 20222 du SIFUREP sont consultables à l'adresse suivante : <http://www.sifurep.com>, rubrique « Accueil / Bibliothèque / Documents budgétaires ».

Ces documents sont également mis à la disposition du public, à compter de ce jour, au sein du service des Assemblées de la mairie de Bondy aux horaires suivants : 9h30 – 13h00 et 14h00 – 17h15.

Fait à BONDY, le 12 JUIL. 2022



Stephen HERVE
Maire de Bondy
Conseiller régional d'Ile-de-France

